



LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI EXISTANT : DES RÉGLEMENTATIONS AUX RÉELLES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Formation sur 2 jours (14h)

Animée par Olivier FERRY

Formateur consultant, expert en performance
énergétique et thermique



LA RÉHABILITATION ÉNERGÉTIQUE DU BÂTI EXISTANT : DES RÉGLEMENTATIONS AUX RÉELLES ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

Un bâtiment est un organisme vivant qui subit de façon inéluctable les aléas de la vie courante et qu'il convient d'entretenir sur l'ensemble de sa durée de vie.

Par ailleurs, s'ajoutent à cela les dispositifs réglementaires incitant à diminuer la consommation énergétique d'un bâtiment. La loi Climat et Résilience de 2021, portant sur les constructions neuves (RE2020) & également sur les bâtiments existants vient renforcer à la hausse les niveaux de performance à atteindre lors d'une rénovation toute comme la disparition programmée des passoires énergétiques ou encore la publication du décret tertiaire (dispositif DEET).

L'enveloppe du bâtiment, les installations de chauffage, de climatisation, d'éclairage, l'utilisation de matériaux biosourcés ou encore l'étanchéité à l'air sont de nombreux éléments à intégrer à une rénovation réussie.

La réglementation thermique sur l'existant entamée dès 2007 et renforcée en 2017 vise à intensifier les normes des bâtiments existants en se projetant sur la RE2020. **La réhabilitation énergétique est aujourd'hui au cœur de la stratégie énergétique pour aboutir à la neutralité carbone en 2050. Elle est également centrale dans l'adaptation au dérèglement climatique avec une nécessaire prise en compte accrue du confort d'été.**

Les évolutions techniques autant que technologiques nous imposent une vigilance constante. Elles doivent être connues, maîtrisées dans une optique de réhabilitation efficiente : mais comment ? Tel est l'enjeu de cette formation.

HOT LINE

Au cours de l'année qui suit votre formation, vous bénéficierez d'une assistance-conseil assurée par votre formateur, auquel vous pourrez vous adresser par courriel ou par téléphone.



À QUI S'ADRESSE CETTE FORMATION ?

- DGS, DGST, DST, services techniques
- Bailleur, syndic, gestionnaire
- Collectivités, hôpitaux
- Exploitant

PRÉREQUIS

Aucun



OBJECTIFS

- Maîtriser et décrypter les obligations réglementaires et les leviers à disposition pour réussir sa réhabilitation (décret tertiaire)
- Programmer et concevoir sa réhabilitation dans un contexte politique, technique, financier en évolution permanente
- Déterminer les règles de mise en œuvre efficaces, au travers des outils de simulation mais aussi de la connaissance actuelle du bâti
- Comprendre les bases, les techniques de réhabilitation du bâti existant / se projeter concrètement dans une mise en situation
- Mesurer "l'efficacité de la réhabilitation réalisée" durant les 3 premières années après travaux et savoir réagir si besoin



MODALITÉS PÉDAGOGIQUES ET D'ÉVALUATION

- Méthode pédagogique ouverte, basée sur une forte implication des stagiaires et la formalisation des notions transmises par des éclairages pratiques leur permettant de s'approprier les méthodes, les conseils, de ne pas décrocher et d'acquérir une pratique immédiatement applicable
- Un support pédagogique projeté et remis aux participants, complété des textes de références et supports opérationnels utiles dans le cadre de leur fonction
- En fin de formation : quiz pour mesurer l'intégration de l'enseignement et questionnaire d'évaluation / satisfaction



PRIX NET : 2080 €

PROGRAMME

1^{er} JOUR

8h45 Accueil et collation

- Présentation de la formation et du formateur
- Tour de table pour le recensement des besoins des stagiaires

9h00 Un vocabulaire commun "réhabilitation" pour parler le même langage

- La notion de patrimoine dans une gestion stratégique à long terme

10h15 Pause

10h30 Rappel des aspects réglementaires de la gestion courante d'un bâtiment

- Les différentes obligations réglementaires : code du travail, de l'urbaniste, de la construction, la réglementation incendie, le diagnostic avant travaux (plomb, amiante, radon, légionelle...)
- Une réglementation mise à jour régulièrement : les conséquences de l'incendie de la tour Grenfell à Londres

► Atelier pratique

12h30 Déjeuner

14h00 Rappel de la réglementation thermique (RT)

- La construction neuve tire la réhabilitation vers le haut
- Les apports de la loi de transition énergétique
- La réglementation thermique sur l'existant mise à jour
 - La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte (LTECV) et la loi Climat & Résilience
 - La RT 2012 pour les constructions
 - La RE2020 en neuf : que faire des gaz à effet de serre ?
 - La RT globale et par éléments

15h30 Pause

15h45 Le cadre général du bâti existant

- Son fonctionnement actuel : un diagnostic à plusieurs étages (qualité d'usage, coût de fonctionnement, stratégie patrimoniale)
- Sa vocation à la croisée d'opérateurs multiples : politiques, techniques et financiers
- Le coût global dans une réflexion à long terme

Le projet de réhabilitation : la recherche du meilleur compromis possible

- Les moyens de simulation thermique (énergie finale / énergie primaire / GES)
- Analyse des coûts de fonctionnement par poste énergie et fluide
- Un audit des systèmes de production de chauffage et d'eau chaude sanitaire et de climatisation
- Le confort d'été et d'hiver

► Atelier pratique

17h00 Fin de la 1^{re} journée

2^e JOUR

8h45 Accueil et collation

9h00 Les techniques de réhabilitation "packagées"

- L'analyse "benchmarking" de 15 ans de réhabilitation
- Les équipements rénovés : une contribution importante au rapport qualité/prix

10h15 Pause

10h30 Une approche méthodique et méthodologique d'intervention

- Un temps de maturation nécessaire avec les interlocuteurs : législateurs, financiers et techniques
- La veille technique et les propositions prospectives de matériels
 - Des matériels innovants performants mais difficiles à mettre en service
 - Les objectifs smart, garants de l'atteinte des performances
 - La maintenance associée à la juste performance : le contrat de résultats
- Prendre en considération la mise en accessibilité dans une stratégie patrimoniale
- Le choix de la maîtrise d'œuvre calé sur des objectifs qualitatifs et quantitatifs mesurables
- Le commissionnement et le BIM : des outils de traçabilité
- L'énergie grise et l'analyse du cycle de vie en filigrane du projet
- Les démarches administratives et réglementaires
- Les capacités de financement et de minoration des coûts de travaux et d'exploitation : subvention, prêt bonifié, dégrèvement d'impôt, CEE, exonération, TICPE
- Le recours à une ingénierie financière performante

► Atelier pratique

12h30 Déjeuner

14h00 Les principales techniques de chantier

- L'isolation des 6 faces des bâtiments : 4 façades, toiture et sous face

► Exercice pratique / Mise en situation

- Une enveloppe de bâti "étanche à l'air"
- Les menuiseries extérieures
- Les équipements rénovés et/ou nouveaux réglages associés
- La prévention des risques induits de pathologie : condensation, qualité de l'air, acoustique modifiée, surconsommation potentielle

15h30 Pause

15h45 Le suivi des performances et la contribution des occupants

- Une maintenance à la hauteur des enjeux
- La nécessité d'une cellule "suivi des performances thermiques" après travaux
- L'avenir des équipements digitaux : l'intelligence artificielle et la domotique

► Atelier pratique

16h30 Quiz d'évaluation et tour de table relatif aux objectifs visés

17h00 Fin de la formation

VOTRE FORMATEUR



Olivier FERRY

Expert en performance énergétique et thermique

- Ingénieur de l'ESSTIN – Nancy, spécialisation énergétique
- Expert en stratégie énergétique et environnementale et de l'amélioration du bâti
- Depuis janvier 2023, formateur en performance énergétique et en thermique - ASDER
- 2021-2022 : Directeur du Patrimoine Bâti - ECLA et Ville de Lons-Le-Saunier (39)
- 2020-2021 : Chef du service Aménagement et Équipements collectifs - SIDECH JURA
- 2017-2020 : Consultant en énergie et environnement. Élaboration de plans d'actions stratégiques et déclinaison au niveau local ; réalisation, pilotage et développement de projets innovants ; fédération, écoute, mobilisation de l'ensemble des acteurs d'un territoire
- 20 ans d'expériences auprès de collectivités, d'associations, de bureaux d'études ou d'industriels : Groupe TC/ERESE, ville d'Oyonnax, PÖRY Energy, Association AMORCE
- 2006-2016 : enseignant auprès d'ingénieurs pour les universités de Savoie et de Marne-la-Vallée

POUR
VOUS
INSCRIRE

- Envoyez ce formulaire par email à : ins@cfc.fr
- Téléphonez au service réservation au : 01 81 89 34 60
- Connectez-vous sur notre site internet : www.cfc.fr

Établissement / Organisme

Adresse

CP Ville

Tél. Email

N° SIRET Activité / Code NAF

Nom du responsable de formation (pour suivi du dossier)

Tél. Email

Nom du signataire de la convention de formation

Formation choisie

Nom de la formation ou du parcours

Lieu retenu Date(s) ou cycle(s)

Participant(s) :

1^{er} Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

2^e (-15 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

3^e (-25 %) Nom Prénom

Fonction

Tél. portable Email

Coût total **Code promo** **Financement OPCO** : oui non

N° du bon de commande

Les bons de commande pour CHORUS PRO doivent être transmis en amont de la session.

Date :

Cachet et signature

**Le(s) soussigné(s) accepte(nt)
les conditions générales de vente (ci-contre).**

Votre rencontre avec CFC s'est faite par :

- | | |
|----------------------|-----------------------|
| O notre catalogue | O notre site internet |
| O notre newsletter | O un emailing |
| O appel téléphonique | O bouche-à-oreille |

Réservation

Pour garantir votre participation à une session de formation, nous vous conseillons de réserver rapidement votre place sans pour cela vous engager fermement. Ainsi vous aurez la certitude de pouvoir prendre part à la formation à la date de votre choix indépendamment du processus de validation interne à votre établissement. Pour cela, contactez-nous au 01 81 89 34 60.

Confirmation

L'inscription deviendra définitive à réception de votre bulletin d'inscription ou du bon de commande.

Frais de participation, réduction

Prix net : **2080 €**

Les frais de participation comprennent : la formation, le dossier regroupant les supports de travail, le café d'accueil, les pauses, les déjeuners. Nous accordons des remises dès la 2^e inscription d'un même établissement pour une même formation. Afin de connaître notre politique commerciale, nous vous invitons à nous contacter au 01 81 89 34 60. Toute formation commencée et pour laquelle le stagiaire n'a exprimé aucun mécontentement au cours de la première demi-journée, est due en totalité. La formation est également due en totalité, si le stagiaire ne s'est pas présenté et qu'aucune demande d'annulation ne nous est parvenue avant le début de la formation. Une convention de formation simplifiée vous sera envoyée dès réception de votre inscription.

Paiement

1- Par mandat administratif et virement à notre compte : IBAN FR7610278060720002167024591 libellé avec le N° de la facture et le nom du participant.

2- Ou par chèque à l'ordre de CFC, avec la mention du titre de la formation, au dos du chèque.

Annulations, remplacement, report

Les annulations doivent nous être communiquées par écrit au plus tard 15 jours avant le début de la formation. Des frais d'annulation à hauteur de 10 % du montant total de la formation seront appliqués. Audelà de cette limite, les frais de participations sont dus en totalité, néanmoins les participants pourront se faire remplacer. En cas d'absence en raison d'un empêchement majeur d'un participant et sous réserve d'avoir reçu le règlement de la facture de la session à laquelle il n'a pas pu prendre part, à titre commercial, CFC Formations propose un report de participation sur la session suivante de la formation. Les remplacements sont admis à tout moment, sans frais, sur simple avis précisant l'identité et les coordonnées du remplaçant. CFC Formations se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler une session de formation lorsque le nombre de stagiaires est insuffisant ou trop important pour garantir de bonnes conditions pédagogiques, ou encore si des circonstances indépendantes de sa volonté l'y obligent (grève des transports, intempéries...). La décision sera communiquée aux personnes concernées dans la mesure du possible au plus tard 5 jours avant le début de la formation. Un report d'inscription sera alors proposé.

Lieu de formation

Tous nos séminaires se déroulent dans des hôtels haut de gamme à proximité des gares ou au sein de notre centre de formation de Paris 14^{ème}. Le lieu exact de la formation vous sera précisé sur votre convocation au stage.

Garantie de qualité

Organisme certifié Qualiopi au titre de la catégorie d'actions de formation répondant aux 7 critères du Référentiel National Qualité. La qualité de nos formations et l'expertise de nos enseignants vous garantissent, si nous manquions à nos engagements, le remboursement intégral de vos frais de participation sur simple demande au cours de la première demi-journée de la session.

N° d'organisme de formation

11 92 21182 92 - Cet enregistrement ne vaut pas agrément de l'Etat.

Informatique et libertés - Gestion des données personnelles

Les informations communiquées sont indispensables au traitement de votre dossier d'inscription et sont destinées à nos services pour l'établissement des conventions de formation. CFC se réserve le droit de conserver et d'utiliser ces données pendant 3 ans. Conformément à l'article 27 de la loi "Informatique et libertés" du 6 juin 1978, vous pouvez accéder à ces informations et en demander éventuellement la rectification ou la suppression en adressant une demande par courrier ou par courriel. Nous nous accordons le droit de céder nos adresses, de les louer ou de les échanger avec d'autres sociétés, à l'exception d'un refus notifié par écrit de votre part.

Contact

CFC Formations - 97-99 avenue du Général Leclerc - 75014 Paris
Tél. : 01 81 89 34 60 - Email : ins@cfc.fr - Site web : www.cfc.fr